REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Haute Loire

La Séauve sur Semène, le 30 septembre 2014

Communauté de Communes Loire et Semène

Secrétariat Général

43140 LA SEAUVE SUR SEMENE

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, et le 23 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loire et Semène régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire à 1 place de l'Abbaye à La Séauve sur Semène, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET, le Président.

Etaient présents:

Commune d'AUREC SUR LOIRE:

M. VIAL, Mme PARRAT,

M. BOURGIE, Mme TEYSSIER,

M. VOCANSON, Mme MOULIN-

ROYON, M. CHEYNET,

Commune de SAINT JUST MALMONT:

M. GIRODET, Mme PRADIER, M. TONSON, Mme BONNEFOY, M. FRANÇON, Mme SOUBEYRAN,

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY:

M. BLANCHARD, Mme FAYARD, M.

SALGADO, Mme VICENS,

M. MOULIN,

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE:

M. AULAGNIER,

Mme MONTERYMARD, M. ROSIAK,

Commune de PONT SALOMON:

M. COLETTO, M. RABEYRIN,

Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :

M. MARCON, Mme PACALON,

Mme GUIGNAND,

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS:

M. CHAMPAVERT, M. FAVARON,

Mme BAUZA,

Excusés représentés:

M. RIVET : Commune de St Ferréol d'Auroure : Pouvoir donné à Mme MONTERYMARD

Mme VOCANSON: Commune de Pont Salomon: Pouvoir donné à M.COLETTO

ORDRE DU JOUR

Rapporteur: Monsieur Frédéric GIRODET: Président:

- 01 Conseil Communautaire : Désignation du secrétaire de séance : Béatrice PACALON :
 - > UNANIMITE
- 02 Administration Générale : Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales
 - > Le Conseil Communautaire prend acte de la communication
- 03 Administration Générale : Association des Maires de France : Cotisation 2014 :
 - > UNANIMITE
- 04 Administration Générale : Ressources Humaines : Tableau des effectifs : Mise à jour :
 - > UNANIMITE
- 05 Administration Générale : Ressources Humaines : Comité Technique : Composition :
 - > UNANIMITE
- 06 Administration Générale : Ressources Humaines : Régime Indemnitaire : Mise à Jour IFRSTS pour une Educatrice de Jeunes Enfants :
 - > UNANIMITE
- 07 Administration Générale : Ressources Humaines : Autorisation donnée au Président de signer des contrats aidés :
 - > UNANIMITE
- 08 Administration Générale : Ressources Humaines : Autorisation donnée au Président de signer des contrats d'engagement éducatif :
 - > UNANIMITE
- 09 Aménagement du Territoire et Contractualisation : Création d'un service mutualisé ADS à l'échelle du pays en un seul pôle
 - > UNANIMITE
- 10 Développement Economique : Comité de Développement Agricole de l'Yssingelais : Opération de Ferme en Ferme : Attribution d'une subvention :
 - > UNANIMITE
- $11-\mbox{Développement Durable}$: Association Au Fil de l'Eau Jardin de Cocagne : Désignation d'un représentant :
 - > MAJORITE (1 Abstention)
- 12 Développement Durable : SICALA : Rapport d'activité 2013 :
 - > Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.
- 13 Développement Durable : Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux : Avis défavorable :
 - > UNANIMITE
- 14 Développement Durable : Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de chantiers du BTP : Avis favorable :
 - > UNANIMITE

- 15 Culture : Médiathèques Communautaires : Tarification : Mise à Jour :
 - > UNANIMITE
- 16 Développement Touristique : Topo-guide : Tarification :
 - > UNANIMITE
- 17 Développement Touristique : Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne : Adhésion 2014 :
 - > UNANIMITE
- 18 Famille Jeunesse : Association Sportive des Collèges : Participation Financière aux rencontres sportives :
 - > UNANIMITE
- 19 Famille Jeunesse : Barème de vacation des animateurs :
 - > UNANIMITE
- 20 Famille Jeunesse : Pôle Animation : Mise à jour tarification extrascolaire et périscolaire :
 - > UNANIMITE

Le texte intégral des délibérations peut être consulté au siège de la Communauté de Communes Loire et Semène.

Vu pour être affiché le 30 septembre conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

